

Critères de sélection des compétitions

Critères de sélection
2024-25



Table des matières

1. Renseignements généraux et objectifs	3
2. Critères d'admissibilité	4
3. Directives de sélection	6
4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM)	8
5. Championnats du monde de ski 2025 – 17 février au 10 mars 2025	11
6. Championnats du monde de ski JR/U23 2025 – 23 janvier au 10 février 2025	13
7. Tournée B U20 aux États-Unis Tournée B U18 et U20 – 30 mars au 6 avril 2025 (dates exactes à confirmer)	16
8. Financement	18
9. ANNEXE A - Définitions.....	19
10. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde	22
11. ANNEXE C – Normes de performance Canadian Tire	23

1. Renseignements généraux et objectifs

- 1.1 Le présent document indique les critères utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des équipes internationales.
- 1.2 Le processus de rédaction de ces critères de sélection est guidé par la *Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS*.
- 1.3 Le pouvoir de décision finale revient au (à la) directeur(-trice) de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou à son (sa) représentant(e).
- 1.4 Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la Politique d'appel et de résolution des différends de Nordiq Canada. La date limite d'appel sera publiée dans la justification des sélections lors de l'annonce de l'équipe sur le site web de Nordiq Canada.
- 1.5 Le (la) DHP de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e) a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
 - a. En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent le (la) DHP d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective.
 - b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s'y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité olympique canadien, la FIS ou tout autre organisme pertinent.
 - c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission.
 - d. Événements ou situations (pandémie, désastre naturel, guerre, etc.) incluant, sans s'y limiter : annulation ou report de course, restrictions aux frontières, restrictions sur les voyages, restrictions sur les déplacements, impossibilité d'assurer la sécurité des athlètes, etc.

Les changements dans ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite

d'une quelconque modification.

- 1.6 L'athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Veuillez communiquer avec Chris Jeffries, DHP de Nordiq Canada, pour toute clarification concernant le contenu de ce document : cjeffries@nordiqcanada.ca.

2. Critères d'admissibilité

- 2.1 Les athlètes doivent être membres en règle¹ de Nordiq Canada et détenir un passeport canadien, une licence de course de Nordiq Canada et une licence canadienne valide de la FIS.
- 2.2 Les athlètes ne seront pas officiellement sélectionnés pour une équipe tant que les exigences d'admissibilité n'auront pas été vérifiées par Nordiq Canada. Les athlètes sélectionnés pour une équipe seront avisés par Nordiq Canada. L'équipe officielle sera annoncée par Nordiq Canada lorsque toutes les vérifications auront eu lieu.
- 2.3 Les athlètes doivent satisfaire aux exigences de la FIS et aux normes de base de toutes les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés. Les exigences d'inscription à la Coupe du monde se trouvent sur le [site web de la FIS](#) (Rules for the FIS Cross-Country World Cup [règlements pour la Coupe du monde de ski de fond de la FIS] article 2.1).
- 2.4 Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent satisfaire aux conditions suivantes et les accepter pour être admissibles à participer aux compétitions :
- a. Être en bonne santé et être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu, le tout confirmé par un médecin.
 - b. Pour assurer un état de santé optimal et la sécurité des athlètes, tous les athlètes doivent subir un examen médical effectué par leur médecin de famille dans les 4 mois précédents le départ. Les athlètes qui ne font pas un suivi formel du Profil de performance de l'athlète (PPA) avec le programme national de haute performance (PNHP) de Nordiq Canada doivent télécharger le formulaire [Évaluation physique avant participation](#) et le faire remplir par

¹ Voir les règlements généraux de Nordiq Canada pour connaître la définition d'un membre en règle.

leur médecin.

- c. Nordiq Canada s'engage à soutenir la santé de tous les athlètes qui représentent le Canada lors de compétitions internationales. L'objectif est de s'assurer que les athlètes accordent la priorité à leur santé physique et mentale et qu'ils font l'objet d'un suivi, au minimum, sur une base annuelle.
- d. Le formulaire d'autorisation d'évaluation préparatoire est destiné à être rempli par un athlète et son médecin lors du bilan de santé annuel de l'athlète.
- e. Il ne s'agit pas d'un obstacle à la compétition, mais plutôt d'une occasion pour l'équipe de soutien intégré (ÉSI) de l'équipe nationale et le personnel de Nordiq Canada d'obtenir de l'information pour mieux soutenir l'athlète lors d'une compétition internationale.
- f. Les athlètes qui tentent de se qualifier pour des voyages de compétition internationale peuvent soumettre ce formulaire à tout moment au (à la) DHP.
- g. Les athlètes qui se qualifient pour des projets de compétition internationale seront contactés par le responsable de l'ÉSI/physiologue et le responsable paramédical de Nordiq Canada pour faire le suivi de l'information contenue dans ce formulaire afin de mieux soutenir l'athlète lors de la tournée.
- h. Si un athlète n'est pas en mesure de faire remplir le formulaire, l'ÉSI de Nordiq Canada travaillera avec l'athlète pour s'assurer qu'un examen de santé adéquat est effectué avant le voyage.
- i. Les protocoles de santé, incluant le dépistage, tel que décrits dans le protocole COVID de Nordiq Canada ou lorsque demandé par les autorités sanitaires du gouvernement.
- j. Être en état de performer en compétition tel que démontré pendant la saison d'entraînement et de compétition. Cette évaluation sera effectuée par le (la) DHP ou son (sa) représentant(e), en consultation avec l'athlète, son entraîneur personnel, le personnel de NC et l'ÉSI.

2.5 Retrait de la compétition (pour des raisons de santé, force majeure) :

- a. **Les athlètes qui commencent une compétition sont considérés en santé et capables de participer, leurs résultats sont donc valides pour toute sélection applicable.**
- b. Si l'athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une demande d'exemption écrite pour expliquer le

raisonnement derrière le refus de participer. Le raisonnement doit être soumis au (à la) DHP dans l'heure suivant l'épreuve.

- c. Des documents médicaux confirmant le diagnostic et signés par un médecin agréé doivent être soumis dans les 48 heures du début de l'épreuve de sélection.
- d. Nordiq Canada se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le (la) médecin de l'ÉNS ou tout autre médecin autorisé.
- e. L'approbation du retrait de la compétition sera décidée par le (la) DHP.
- f. L'approbation sera évaluée et basée sur les données objectives de comparaison les plus récentes et le succès avéré sur la scène internationale de la saison en compétition en cours et de la saison précédente appuyant le fait que l'athlète aurait pu se qualifier s'il (elle) avait été en état de participer.
- g. Les demandes de retrait de compétition approuvées seront classées selon les critères de la compétition concernée.
- h. Une demande ou l'approbation d'un retrait de la compétition ne garantit pas une qualification pour une compétition.

3. Directives de sélection

- 3.1 Seules les compétitions indiquées dans ce document sont considérées pour les classements et normes de sélection.
 - a. Championnats du monde de ski
 - b. Coupe du monde
 - c. Championnats du monde U23
 - d. Championnats WJR
 - e. COC/Coupe Nordiq/épreuves du Super Tour
 - f. Série de sprint Nordiq Canada
 - g. Épreuves internationales FIS
 - h. Épreuves NCAA

- 3.2 À moins d'indication contraire dans les critères de sélection spécifiques à une compétition, en cas d'égalité après l'application des critères de sélection, l'égalité sera brisée par le meilleur résultat d'épreuve parmi les critères de sélection de qualification. Si l'égalité persiste, le 2e, 3e, etc. meilleur résultat des épreuves

admissibles sera utilisé jusqu'au bris d'égalité. Si l'égalité persiste, l'athlète sera classé selon son pointage FIS le plus bas dans n'importe quelle discipline.

- 3.3 Le (la) DHP se réserve le droit de choisir ou de modifier la taille de l'équipe, dans les limites du budget opérationnel, afin d'assurer la santé et la compétitivité de l'équipe.
- 3.4 Si un athlète qualifié est inadmissible ou incapable de participer à la compétition, le (la) DHP peut sélectionner le prochain athlète qualifié pour ce projet.
- 3.5 Le (la) DHP, en consultation avec le comité de haute performance et le personnel de haute performance (DDS, ÉSI, responsables, entraîneur de développement), a le droit de sélectionner subjectivement un(e) athlète pour une équipe de compétition. En outre, les athlètes peuvent être ajoutés subjectivement à n'importe quelle équipe selon les données du PPA, le plan de performance individuel de l'athlète ([PPIA](#)) et des performances appuyées par la sélection qui favorisent le développement de l'athlète, la contribution aux stratégies de relais et de vitesse de Nordiq Canada et la performance générale de l'équipe.

Les performances sont évaluées, entre autres, selon :

- a. les normes de performance Canadian Tire (annexe C)
 - b. les points FIS
 - c. le temps derrière le meneur
 - d. la profondeur du bassin
 - e. le résultat de qualification de sprint
- 3.6 Cette politique n'oblige pas Nordiq Canada à sélectionner le nombre maximal d'athlètes pour combler les quotas alloués.
 - 3.7 Tous les résultats de course dont il est question dans les présents critères de sélection sont de la saison 2024-25, à moins d'indication contraire.
 - 3.8 Tous les résultats d'épreuves de qualification doivent correspondre aux définitions qui se trouvent dans l'annexe A – Définitions, incluant ce qui correspond à une épreuve individuelle ou d'équipe et la profondeur de bassin.

4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM)

4.1 COUPE DU MONDE PÉRIODE 1 (25 novembre – 16 décembre 2024)

Épreuves : Ruka, Lillehammer, Davos

Taille de l'équipe : maximum 10 athlètes

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Leaders du COC pour 2023-24
- b. Atteinte des critères objectifs 5.9.a-c et 5.10.a dans les critères du PNHP 2024-25.
- c. Top 15 CM 2023-24
- d. 2 Top 20 CM 2023-24
- e. Discretion DHP, conformément à 3.5

JUSTIFICATION

- i. La Coupe du monde en P1 est pour les athlètes qui ont prouvé leur capacité à atteindre le top 20, qui est un objectif déterminé par Nordiq Canada comme étant la norme minimale pour concourir régulièrement sur le circuit de coupe du monde.

4.2 COUPE DU MONDE PÉRIODE 2 (26 décembre – 6 janvier 2025)

Épreuves : Tour de Ski

Taille de l'équipe : maximum 6 athlètes

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P1
- b. Meneurs du COC après la P1
- c. Top 15 dans une épreuve individuelle en CM
- d. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5
- e. Discretion DHP, conformément à 3.5

JUSTIFICATION

- i. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité à réaliser une performance dans le top 20.

4.3 COUPE DU MONDE PÉRIODE 3 (12 janvier – 17 février 2025)

Épreuves : Les Rousses, Engadine, Cogne, Falun

Taille de l'équipe : maximum 14 athlètes

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- a. Athlètes qui satisfont aux critères objectifs 4.2.a et c de la CM P2
- b. Meneurs du COC après la P2
- c. Top 15 à la CM P2
- d. Meneurs de sprint de Nordiq Canada après la P2
- e. **Épreuves de sélection Nordiq Canada, Thunder Bay, ON**

Gagnants des épreuves suivantes :

- 20 km classique départ groupé
 - 10 km libre départ par intervalle
 - Finale sprint libre
 - Finale de sprint classique
- f. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5
 - g. Discrétion DHP, conformément à 3.5
 - h. **Épreuves de sélection Nordiq Canada, Thunder Bay, ON**

Deux (2) classements d'épreuves de sélection, un (1) sprint et un (1) de distance, seront créés par genre selon les classements des épreuves suivantes tel qu'indiqué ci-dessous. Les athlètes qui ne satisfont pas à 2.1 ne seront pas retirés du classement final.

Classements de sprint :

Qualification de sprint classique

Finale de sprint classique

Qualification de sprint pas de patin

Finale de sprint pas de patin

Classements de distance :

20 km classique départ groupé

10 km libre départ par intervalle

- Il n’y aura pas de priorité de sélection entre les deux classements.
- Selon la composition des athlètes qui satisfont aux critères objectifs 4.3.a-g, incluant la taille de l’équipe indiquée, la sélection entre les classements sera basée sur 3.5 avec un accent sur la sélection des athlètes qui peuvent contribuer aux stratégies de relais et de vitesse de Nordiq Canada.
 - Exemple : Un athlète avec un résultat individuel en 3^e place sur le classement de distance pourrait être sélectionné avant un athlète avec un résultat individuel en 2^e sur le classement de sprint si la priorité est de maximiser la performance d’une épreuve d’équipe de distance.
- Les sélections entre les athlètes sur chacun des classements seront basées sur 3.2.
 - Exemple : Deux athlètes féminines ont chacune un résultat en deuxième place sur le classement de sprint et sont donc à égalité. 3.2 serait appliqué pour briser l’égalité.

JUSTIFICATION

- i. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité à réaliser une performance dans le top 20.
- ii. Offrir aux athlètes une opportunité de qualification nationale aux compétitions de coupe du monde.
- iii. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui peuvent contribuer aux objectifs à long terme des stratégies de sprint et de relais de Nordiq Canada pour les JOH 2026 et 2030.

4.4 COUPE DU MONDE PÉRIODE 4 (10 au 24 mars 2024)

Compétitions : Oslo, Tallinn, Lahti

Taille de l’équipe : maximum 8 athlètes

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P3
- b. Meneurs du COC à la fin de la P3
- c. Top 15 dans une épreuve individuelle aux ChM
- d. Top 20 dans une épreuve individuelle aux ChM
- e. Top 8 dans une épreuve d’équipe aux ChM
- f. Top 20 dans une épreuve individuelle en CM

- g. Top 8 dans une épreuve d'équipe en CM
- h. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5
- i. Discrétion DHP, conformément à 3.5

JUSTIFICATION

- i. Récompenser les performances lors de la compétition ciblée de l'année pour Nordiq Canada, soit les championnats du monde de ski.
- ii. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui peuvent contribuer aux objectifs à long terme des stratégies de sprint et de relais de Nordiq Canada pour les JOH 2026 et 2030.
- iii. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité à réaliser une performance dans le top 20.

5. Championnats du monde de ski 2025 – 17 février au 10 mars 2025

Endroit : Trondheim, NOR

Taille de l'équipe : maximum de 12 athlètes, au moins 4 par genre

5.1 CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P3
- b. Top 8 dans une épreuve individuelle en CM
- c. Top 15 dans une épreuve individuelle en CM
- d. À la fin de la Coupe du monde P3 le 2 février 2025, top 20 dans une épreuve individuelle
- e. Top 8 dans une épreuve individuelle aux Championnats du monde U23
- f. Top 3 dans une épreuve individuelle aux Championnats du monde JR
- g. Épreuves de sélection Nordiq Canada, Thunder Bay, ON. Gagnants des épreuves suivantes dans le classement d'épreuve prioritaire :
 - i. Finale sprint libre
Note - si 4 athlètes du même genre ont déjà atteint les critères objectifs 5.1.a-f dans les épreuves de sprint, le DHP a le droit de ne pas ajouter d'athlète en raison des restrictions de quota des ChM et de passer à la priorité de sélection objective suivante.
 - ii. 10 km libre départ par intervalle
 - iii. 20 km classique départ groupé
- h. Demande de retrait de compétition acceptée, conformément à 2.5
- i. Discrétion DHP, conformément à 3.5
- j. **Épreuves de sélection Nordiq Canada, Thunder Bay, ON**

Deux (2) classements d'épreuves de sélection, un (1) sprint et un (1) de distance, seront créés par genre selon les classements des épreuves suivantes tel qu'indiqué ci-dessous. Les athlètes qui ne satisfont pas à 2.1 ne seront pas retirés des placements finaux sur les classements.

Classements de sprint :

Qualification de sprint pas de patin

Finale de sprint pas de patin

Classements de distance :

20 km classique départ groupé

10 km libre départ par intervalle

- Il n'y aura pas de priorité de sélection entre les deux classements.
- Selon la composition des athlètes qui satisfont aux critères objectifs 5.1.a-i, incluant la taille de l'équipe indiquée, la sélection entre les classements sera basée sur 3.5 avec un accent sur la sélection des athlètes qui peuvent contribuer aux stratégies de relais et de vitesse de Nordiq Canada.
 - Exemple : Un athlète avec un résultat individuel en 3^e place sur le classement de distance pourrait être sélectionné avant un athlète avec un résultat individuel en 2^e sur le classement de sprint si 4 athlètes ont déjà atteint les critères objectifs des épreuves de sprint en 5.1.a-i ou si la priorité est de maximiser la performance d'une épreuve d'équipe de distance.
- Les sélections entre les athlètes sur chacun des classements seront basées sur 3.2.
 - Exemple : Deux athlètes féminines ont chacune un résultat en deuxième place sur le classement de sprint et sont donc à égalité. 3.2 serait appliqué pour briser l'égalité.

JUSTIFICATION

- i. Appuyer l'excellence et les performances de médailles lors de la compétition de haute performance de l'année ciblée par Nordiq Canada dans le plan stratégique 2030.
- ii. Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui peuvent contribuer aux objectifs à long terme des stratégies de sprint et

de relais de Nordiq Canada pour les JOH 2026 et 2030.

6. **Championnats du monde de ski JR/U23 2025 – 23 janvier au 10 février 2025**

Endroit : Schilpario, Italie

Taille de l'équipe : 20 athlètes

6.1 Taille de l'équipe

- a. L'équipe sera composée d'au plus 20 athlètes.
- b. Minimum de 4 athlètes par genre et par catégorie.
- c. Un maximum de 4 athlètes par genre et par catégorie peut être nommé à partir du classement de sprint.
- d. Chaque athlète est garanti de participer à au moins une (1) course aux championnats du monde. Le quota de la FIS est un maximum de 4 inscriptions par genre pour chacune des courses.
- e. Les athlètes admissibles pour les ChMJR doivent être nés entre 2005 et 2009, conformément aux règlements de la FIS.
- f. Les athlètes admissibles pour les ChMU23 doivent être nés entre 2002 et 2004, conformément aux règlements de la FIS.

Sous réserve des places de quota, les athlètes admissibles sont sélectionnés en ordre de priorité selon ce qui est indiqué dans les critères de sélection. REMARQUE : Les demandes de retrait de compétition seront classées conformément à la section 2.5.

6.2 CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. **Essais désignés : Épreuves de sélection Nordiq Canada – Thunder Bay, ON**
Dates : 2-6 janvier 2025

Deux (2) classements d'épreuves de sélection, un (1) sprint et un (1) de distance, seront créés pour chaque groupe d'âge et chaque genre selon les classements des épreuves suivantes :

Classements de sprint

Qualification de sprint classique

Finale de sprint classique

Classements de distance

10 km libre départ par intervalle

20 km classique départ groupé

6.3 PROCESSUS DE SÉLECTION LORS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

ÉTAPE 1 : Les gagnants des épreuves suivantes seront sélectionnés. Si un athlète remporte plus d'une épreuve, la sélection n'aura PAS lieu selon un déroulement (p. ex., l'athlète en 2^e place ne sera PAS sélectionné selon cette priorité).

FEMMES JUNIORS

Qualification sprint

Finale sprint

Le classement final proviendra des résultats des séries de la catégorie ouverte, suivis des résultats des séries U20.

10 KM

20 KM

HOMMES JUNIORS

Qualification sprint

Finale sprint

Le classement final proviendra des résultats des séries de la catégorie ouverte, suivis des résultats des séries U20.

10 KM

20 KM

FEMMES U23

Qualification sprint

Finale sprint

10 KM

20 KM

HOMMES U23

Qualification sprint

Finale sprint

10 KM

20 KM

ÉTAPE 2 : Suite à l'étape 1, des athlètes seront sélectionnés pour combler le minimum de 4 athlètes par genre par groupe d'âge selon la logique suivante :

- Il n'y a aucune priorité de sélection entre les classements de sprint et de distance.
- La sélection entre les épreuves de sprint et de distance sera basée sur le point 3.5 avec un accent sur la sélection des athlètes qui peuvent contribuer aux stratégies de relais et de vitesse de Nordiq Canada.
Exemple : une athlète féminine JR en 4^e place dans une épreuve de distance pourrait être sélectionnée avant une athlète JR en 3^e place dans une épreuve de sprint si l'athlète de distance a réalisé une meilleure performance selon son temps derrière la meneuse et la profondeur du bassin et si elle est mieux positionnée pour offrir une meilleure performance à son épreuve lors des championnats.
- Les sélections entre les athlètes sur chacun des classements seront basées sur 3.2.
Exemple : Deux athlètes sont à égalité sur le classement de sprint avec chacune un résultat individuel en 2^e place. 3.2 serait appliqué pour briser l'égalité.

ÉTAPE 3 : La sélection passera ensuite aux demandes de retrait de la compétition, conformément à 2.5.

ÉTAPE 4 : Discrétion DHP, conformément à 3.5

ÉTAPE 5 : Lorsque le minimum de quatre (4) athlètes par genre et par groupe d'âge est sélectionné et la discrétion du (de la) DHP appliquée, il n'y aura aucune priorité de sélection entre les groupes d'âge et les genres pour combler les places restantes jusqu'à l'atteinte de la taille maximale de l'équipe, soit 20 athlètes.

- La sélection entre les épreuves de sprint et de distance sera basée sur le point 3.5 avec un accent sur la sélection des athlètes qui peuvent contribuer aux stratégies de relais et de vitesse de Nordiq Canada.
Exemple : une athlète féminine JR en 4^e place dans une épreuve de distance pourrait être sélectionnée avant une athlète JR en 3^e place dans

une épreuve de sprint si l'athlète de distance a réalisé une meilleure performance selon son temps derrière la meneuse et la profondeur du bassin et si elle est mieux positionnée pour offrir une meilleure performance à son épreuve lors des championnats.

- Les sélections entre les athlètes sur chacun des classements seront basées sur 3.2.

Exemple : Deux athlètes sont à égalité sur le classement de sprint avec chacune un résultat individuel en 2^e place. 3.2 serait appliqué pour briser l'égalité.

7. Tournée B U20 aux États-Unis Tournée B U18 et U20 – 30 mars au 6 avril 2025 (dates exactes à confirmer)

Endroit : Jackson Hole, WY et Sun Valley, ID

Taille de l'équipe : La taille maximale de l'équipe est de 12 athlètes pour l'ensemble du projet en comptant 3 athlètes par genre et par catégorie. Les athlètes doivent être nés entre 2005 et 2008.

7.1 CRITÈRES DE SÉLECTION

Épreuves de sélection :

- **Épreuves de sélection Nordiq Canada – Thunder Bay, ON, 2-5 janvier 2025**
- **Championnats canadiens de ski de Nordiq Canada – Canmore, AB, 17-23 mars 2025**

Deux (2) classements seront créés pour les catégories U18 et U20 pour chacun des genres, soit un classement de sprint et un classement de distance, selon les positions à l'arrivée dans les épreuves suivantes tel qu'indiqué ci-dessous selon le système de pointage de la Coupe du monde (voir l'annexe B).

Classements de sprint U18

Qualification sprint aux nationaux (catégorie U18)

Finale sprint aux nationaux (catégorie U18)

Classements de distance U18

Courte distance aux nationaux

Longue distance aux nationaux

Classements de sprint U20

Finale sprint à la sélection

Qualification sprint aux essais

Finale sprint aux nationaux

Qualification sprint aux nationaux

Classements de distance U20

Essais 10 km

Essais 20 km

Courte distance aux nationaux

Longue distance aux nationaux

7.2 PROCESSUS DE SÉLECTION

ÉTAPE 1 : Sélection de l'athlète au sommet de chaque classement pour chaque groupe d'âge et chaque genre.

ÉTAPE 2 : Des athlètes additionnels seront sélectionnés jusqu'à l'atteinte de la taille maximale de l'équipe en sélectionnant les athlètes suivants sur les classements. L'athlète suivant est celui ayant le plus de points. En cas d'égalité, les athlètes seront classés selon le nombre de classements en 1^{re}, 2^e et 3^e places. Par exemple, un athlète qui a deux résultats en première place et deux résultats en deuxième place sera mieux classé qu'un athlète qui a deux résultats en première place, un en deuxième place et un en troisième place.

- P. ex., une athlète U18 de sprint en 2^e place a 220 points, une athlète U18 de distance en 2^e place a 218 points, l'athlète de sprint U18 sera sélectionnée.
- P. ex., une athlète U18 de sprint et une de distance en 2^e place ont toute deux 250 points. L'athlète de sprint a 2, 2, 4, 5 et l'athlète de distance 1, 2, 3, 2, l'athlète de distance U18 sera sélectionnée.

8. Financement

- 8.1 L'athlète est responsable de comprendre les coûts liés à sa participation. En acceptant une place sur une équipe de compétition, l'athlète convient qu'il est conscient des coûts liés à sa participation et les accepte.
- 8.2 Les frais de compétitions des athlètes, à moins d'indication contraire, comprennent les frais suivants. Les détails spécifiques à chaque compétition, incluant les informations concernant le paiement, seront indiqués dans les documents d'information spécifiques à chaque compétition. La seule exception aux frais est lors de l'obtention d'un bonus de performance :
 - a. Le billet d'avion de l'athlète, incluant les modifications ou les frais additionnels qui s'appliquent.
 - b. Hébergement et repas à 125 CHF par nuit.
 - c. 10 \$/jour d'assurance voyage
- 8.3 Les frais pour les leaders du COC comprennent les frais indiqués en 8.2, moins les paiements FIS, conformément aux règlements de la Coupe du monde, voir la section 6.0.
- 8.4 Les frais encourus par Nordiq Canada en raison de déviations ou autorisations en dehors de la portée et du budget du projet seront facturés à l'athlète incluant, sans s'y limiter : vols ou changements de vol additionnels, augmentation ou diminution de la durée d'hébergement, moyen de transport ou horaire différent de ce qui est prévu, etc.
- 8.5 Nordiq Canada n'est pas responsable des coûts ou frais encourus par un athlète en dehors des dates et des lieux du projet.
- 8.6 Nordiq Canada n'est pas responsable des bagages perdus ou des dépenses en lien avec des bagages perdus.

BONUS DE PERFORMANCE

- 8.7 Les athlètes sont admissibles à une réduction des frais s'ils réalisent les performances suivantes lors des championnats, telles que définies dans les critères de sélection du PNHP :
À la Coupe du monde, aux Championnats du monde de ski et aux championnats du

monde de ski JR/U23 :

- a. Résultat de course individuelle dans le top 6 = remboursement à 100 %
 - b. Résultat de course individuelle dans le top 12 = remboursement à 75 %
 - c. Résultat de course individuelle dans le top 20 = remboursement à 50 %
 - d. Résultat de course d'équipe dans le top 5 = remboursement à 100 %
 - e. Résultat de course d'équipe dans le top 8 = remboursement à 50 %
- 8.8 Seuls les résultats officiels et finaux comptent; les qualifications de sprint et les « temps du jour » ne seront pas considérés.
- 8.9 Un seul remboursement par compétition sera appliqué. Si plus d'une norme de performance est atteinte, le remboursement le plus élevé sera appliqué.
- 8.10 Le remboursement s'applique seulement aux frais de compétition, et non aux dépenses de l'athlète en dehors de ces frais et des dates de début et de fin du projet.
- 8.11 Le remboursement sera appliqué à la prochaine compétition du même niveau dans les critères de sélection de compétition. Par exemple, un résultat en 10^e place aux championnats du monde JR/U23 sera appliqué à une épreuve de championnats de monde JR/U23 seulement, et non à une coupe du monde.
- i. Niveau 1 : Coupe du monde, Championnat du monde de ski, Jeux olympiques d'hiver
 - ii. Niveau 2 : Championnats du monde juniors/U23
- 8.12 Le remboursement de la prochaine compétition est valide pendant 12 mois après la réalisation du résultat pour les épreuves de niveau 1 et la prochaine compétition pour les épreuves de niveau 2, que l'athlète y participe ou non.

9. ANNEXE A - Définitions

Définitions pertinentes à la compréhension des critères et procédures.

- 9.1 **Épreuves de distance** : Pour les présents critères de sélection, toute épreuve de plus de 2 km sera désignée comme une épreuve de distance. Ceci comprend les épreuves à départ individuel, les départs groupés, les poursuites ou les compétitions de skiathlon. Les athlètes sélectionnés ou identifiés pour une épreuve de distance seront désignés comme des athlètes de distance.

- 9.2 Épreuves de vitesse :** dans les présents critères de sélection, toute épreuve individuelle d'une distance de 2 km ou moins et toute épreuve d'équipe pour laquelle chaque étape est d'une distance de 2 km ou moins sera désignée comme une épreuve de sprint individuelle ou d'équipe. Ces courses seront désignées comme des épreuves de sprint. Les athlètes sélectionnés ou identifiés pour une épreuve de sprint seront désignés comme des athlètes de sprint. À moins d'indication contraire, toutes les références aux résultats de sprint dans les présents critères sont des résultats finaux.
- 9.3 Épreuves de sélection de niveau 1 :** Catégorisation des courses utilisées pour les sélections d'équipe et les normes de compétition limitées aux épreuves nationales et internationales sanctionnées par la FIS lors desquelles un pointage FIS peut être récolté.
- 9.4 Résultat de course individuelle : le temps final et le classement attribués aux athlètes après avoir terminé une épreuve individuelle.** Les temps du jour, les vagues de qualification ou les temps de préqualification ne sont pas considérés comme des résultats d'épreuves individuelles. L'athlète doit compléter la course et obtenir des points FIS pour que le résultat soit considéré comme un résultat de course. Consultez également la définition de *Profondeur de bassin d'une épreuve individuelle* pour plus d'exigences concernant les résultats finaux.
- 9.5 Profondeur de bassin d'une épreuve individuelle :** pour obtenir un résultat final de course, l'athlète doit terminer dans la première moitié du classement. De plus, pour les épreuves de Coupe du monde, il doit y avoir 15 athlètes FIS classés dans le top 30 du classement général FIS de la Coupe du monde de sprint ou de distance qui participent à la course. Le classement utilisé sera le classement de coupe du monde FIS le plus à jour (sprint ou distance). La profondeur de bassin comprend tous les athlètes qui ont pris le départ, c'est-à-dire que les athlètes qui se font dépasser de plus d'un tour, sont disqualifiés ou n'ont pas de temps pour toute autre raison vont compter dans la profondeur de bassin.
- 9.6 Résultats d'épreuve d'équipe :** le temps et classement attribués à une équipe à la fin d'une épreuve d'équipe. Les vagues de qualification ne sont pas considérées. L'équipe doit compléter la course obtenir un temps final pour que le résultat soit considéré comme un résultat de course. Consultez également la définition de *Profondeur de bassin d'une épreuve d'équipe* pour plus d'exigences concernant les

résultats finaux.

- 9.7 Profondeur de bassin d'une épreuve d'équipe** : Pour obtenir un résultat final, l'équipe doit terminer dans la première moitié du classement, qui comprend toutes les équipes qui ont pris le départ, c'est-à-dire que les équipes qui se font dépasser, qui sont disqualifiées ou qui ne peuvent prendre le départ vont compter dans la profondeur de bassin.

- 9.8 Prêt pour la compétition** : capacité des athlètes à obtenir des performances égales ou supérieures lors de la compétition par rapport aux performances réalisées lors de la qualification.

10. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde

1 st place =	100 points	26 th place =	30 points
2 nd place =	95 points	27 th place =	28 points
3 rd place =	90 points	28 th place =	26 points
4 th place =	85 points	29 th place =	24 points
5 th place =	80 points	30 th place =	22 points
6 th place =	75 points	31 st place =	20 points
7 th place =	72 points	32 nd place =	19 points
8 th place =	69 points	33 rd place =	18 points
9 th place =	66 points	34 th place =	17 points
10 th place =	63 points	35 th place =	16 points
11 th place =	60 points	36 th place =	15 points
12 th place =	58 points	37 th place =	14 points
13 th place =	56 points	38 th place =	13 points
14 th place =	54 points	39 th place =	12 points
15 th place =	52 points	40 th place =	11 points
16 th place =	50 points	41 st place =	10 points
17 th place =	48 points	42 nd place =	9 points
18 th place =	46 points	43 rd place =	8 points
19 th place =	44 points	44 th place =	7 points
20 th place =	42 points	45 th place =	6 points
21 st place =	40 points	46 th place =	5 points
22 nd place =	38 points	47 th place =	4 points
23 rd place =	36 points	48 th place =	3 points
24 th place =	34 points	49 th place =	2 points
25 th place =	32 points	50 th place =	1 point

11. ANNEXE C – Normes de performance Canadian Tire

Cross Country Skiing - Performance Profile Benchmark Summary



Each metric across the top of the table below has a set of benchmarks for each gender and race type group - A: Major Podium; B: WC Top 12; C: WC Top 30.

Each of these groups are cumulatively exclusive, meaning each subsequent group contains all athletes not within a previous group. Athletes are placed in each group if they have achieved that target performance since 2010. Their career performance data, dating back to the 2000 season, is then used in the benchmark calculations.



The benchmark for each group is the 75th Percentile of the metric for those athletes within the group. The 75th Percentile was selected to eliminate any extreme out...

Gender	Race Type	Target	Number of Athletes	First Age	U20CH Best Rank	U23WCH Best Rank	U23 WC Best Rank	U25 WC Best Rank	U28 WC Best Rank	29+ WC Best Rank	U23 WC Best 5 Avg. Rank	U25 WC Best 5 Avg. Rank	U28 WC Best 5 Avg. Rank	29+ WC Best 5 Avg. Rank
Men	Distance	A: Major Podium	33	29.0	8.0	5.0	29.5	6.0	2.0	2.0	37.5	12.1	3.9	2.6
		B: WC Top 12	140	27.0	14.3	13.0	33.0	21.0	11.0	13.0	43.4	32.9	19.2	21.0
		C: WC Top 30	127	27.0	30.0	21.0	49.0	41.0	36.0	35.5	58.9	54.7	46.8	43.9
	Sprint	A: Major Podium	15	26.5	11.5	6.0	4.0	2.0	1.0	3.5	7.9	5.5	3.3	5.0
		B: WC Top 12	162	26.0	19.0	16.0	28.0	17.0	12.0	17.0	40.7	31.8	22.3	28.6
		C: WC Top 30	148	26.0	30.0	25.0	45.0	37.8	38.0	38.0	57.1	51.4	51.1	50.8
Women	Distance	A: Major Podium	20	27.3	5.5	1.3	5.0	1.5	1.0	1.3	8.1	3.7	4.4	2.4
		B: WC Top 12	133	28.0	19.0	7.8	34.0	25.3	14.0	11.0	42.1	32.4	22.3	19.0
		C: WC Top 30	143	26.0	25.8	16.5	37.0	35.8	31.0	30.3	47.8	44.6	41.9	41.1
	Sprint	A: Major Podium	15	28.0	6.0	8.0	5.0	2.5	2.0	3.0	10.2	7.1	3.6	3.9
		B: WC Top 12	122	25.0	17.0	10.8	27.0	17.0	10.5	11.3	34.1	27.8	20.6	20.2
		C: WC Top 30	126	26.0	25.0	22.5	36.0	35.0	32.0	33.0	47.8	42.4	42.9	44.7